

# LE CARNET DE BORD

Le carnet de bord est la mémoire des TPE

Il permet à l'élève de noter le déroulement et les principales étapes de son travail

Il permet aux professeurs de suivre l'avancée des recherches

Le carnet de bord permettra à l'élève, lors de l'écriture de la synthèse, de se remémorer les étapes de ses recherches, les difficultés rencontrées, etc.

Le carnet de bord permet également de noter les références des documents consultés afin de retrouver ceux-ci lors de la séance suivante mais également pour constituer la bibliographie à joindre obligatoirement en fin de TPE (*pensez à consulter le dossier concernant la réalisation d'une bibliographie sur le site de La Doc*)

## ON DOIT Y TROUVER

*Ce qui a été fait pendant la séance :*

- le travail de groupe et celui de chacun
- les documents consultés avec les mots-clés
- les problèmes éventuellement rencontrés
- les questions que le groupe, ou l'élève, se pose

*Ce qui devra être fait lors de la séance suivante :*

- les besoins pour la prochaine séance
- les questions à poser aux professeurs
- les éventuelles visites à organiser, les appels téléphoniques à passer, etc.
- les questions à approfondir

On pourra y trouver les ébauches de plan ainsi que le plan définitif

Le format (classeur, cahier ou autre) sera défini par les professeurs

Le carnet de bord de bord devra être signé à la fin de chaque séance par un enseignant encadrant les TPE